



Paris, 7 juillet 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Mutualité Française favorable à l'obligation vaccinale pour les soignants

Alors que la progression du variant Delta fait craindre une 4^e vague dès la fin du mois de juillet, la Mutualité Française se positionne en faveur de l'obligation vaccinale des soignants contre la Covid-19.

Sensibiliser et convaincre les Français que la vaccination est la meilleure des protections mutuelles est une priorité. C'est dans cet esprit que s'inscrivent toutes les actions de la Mutualité Française.

Pour autant, dans un contexte où les taux de vaccination des soignants demeurent insuffisants en France (57 % dans les Ehpad, 64 % à l'hôpital), le vice-président de la Mutualité Française, Daniel Havis, a choisi de prendre la parole sur le sujet. « *La Mutualité Française a toujours été très engagée en faveur de la vaccination, le premier geste de protection mutuelle. Elle s'est donc résolument engagée dans la [campagne vaccinale](#) contre le Covid* », rappelle-t-il. « *Dans cette logique, il nous paraît important aujourd'hui de prendre position clairement pour l'obligation vaccinale des soignants. C'est un devoir et une nécessité pour protéger les patients, les résidents en Ehpad et toutes les personnes particulièrement vulnérables à la pandémie.* »

Les soignants se soumettent déjà à l'obligation de se faire vacciner contre l'hépatite B, le tétanos et la poliomyélite. Le vaccin contre la Covid-19 viendrait s'ajouter à ces obligations. Certains pays d'Europe, comme l'Italie, appliquent déjà cette obligation vaccinale pour tous les soignants et même d'autres professions en contact avec le public.

Au-delà de cette obligation vaccinale, sensibiliser et convaincre les Français que la vaccination est la meilleure des protections mutuelles demeure une priorité. C'est dans cet esprit que s'inscrivent toutes les actions de la Mutualité Française.



À propos de la Mutualité Française

Présidée par Thierry Beaudet et Daniel Havis, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles en France. Elle représente 518 mutuelles dans toute leur diversité : des complémentaires santé qui remboursent les dépenses des patients, des mutuelles couvrant les risques de prévoyance et de retraite mais aussi des établissements hospitaliers, des services dédiés à la petite enfance et des crèches, des centres dentaires, des centres spécialisés en audition et optique, des structures et services tournés vers les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Avec leurs 2 800 services de soins et d'accompagnement, elles jouent un rôle majeur pour l'accès aux soins, dans les territoires, à un tarif maîtrisé. Elles sont aussi le 1^{er} acteur privé de prévention santé avec plus de 8 000 actions déployées chaque année dans toutes les régions.

Plus d'un Français sur deux est protégé par une mutuelle, soit 35 millions de personnes.

Les mutuelles sont des sociétés de personnes à but non lucratif : elles ne versent pas de dividendes et l'intégralité de leurs bénéfices est investie en faveur de leurs adhérents. Régies par le code de la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Présidées par des militants mutualistes élus, les mutuelles représentent également un mouvement social et démocratique, engagé en faveur de l'accès aux soins du plus grand nombre.



Contact presse

Alexandre TORTEL

06 30 36 45 66

alexandre.tortel@mutualite.fr



Photos de la Mutualité Française
disponibles sur [flickr](#)